

propre à donner une suite pratique à la décision prise par le peuple de Terre-Neuve. Le Gouvernement sera également heureux de recevoir sous le plus bref délai possible des représentants autorisés de Terre-Neuve afin de négocier les conditions de l'union sur la base énoncée dans ma lettre du 29 octobre 1947 au Gouverneur de Terre-Neuve ainsi que dans le document qui l'accompagnait. Au cours de ces négociations, tout problème particulier que pourra poser l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération fera l'objet de l'examen le plus attentif. Avant que ne soient prises des mesures définitives, le Gouvernement recommandera à l'approbation du Parlement canadien l'accord qui résultera des pourparlers. A ce propos, je rappellerai les paroles que je prononçais à la Chambre des Communes le 23 juin 1947: "Il va sans dire que le Canada ne prendra aucune décision définitive sans l'approbation du Parlement."

L'Union de Terre-Neuve et du Canada, ces deux démocraties nord-américaines du Commonwealth des Nations britanniques, contribuera à les renforcer l'un et l'autre. Ensemble, en tant qu'associés, nous pouvons envisager l'avenir avec plus de confiance que si nous demeurions des communautés politiques distinctes.

A titre de Premier Ministre du Canada, j'éprouve un plaisir réel à saluer chaleureusement et sincèrement, en mon nom et au nom du Canada, la décision du peuple de Terre-Neuve. En tant que membre du Gouvernement canadien, je m'estime privilégié d'avoir contribué à mener à bonne fin l'association constructive qu'entrevoyaient, il y a bien des années, les hommes aux conceptions courageuses et hardies qui, dans les deux pays, ont entrepris l'oeuvre de la Confédération.

670.

*Extrait du Daily News de St. John's du 31 juillet 1948*

*Extract from St. John's Daily News of July 31, 1948*

...

Following is the text of an official statement released for publication by the Government of the United Kingdom:

It will be recalled that following the decision which was taken by His Majesty's Government in United Kingdom in 1945 the people of Newfoundland during recent weeks have by means of Referenda been stating their wishes as to their future forms of Government. A referendum was held on the 22nd July as between a return to Responsible Government as it existed in 1933 and entry into Confederation with Canada. At this referendum although some 500 votes remain to be counted, a clear majority has been established for entry into the Canadian Confederation of at least 6,000 votes out of a total voting strength of 176,926.

Consequent upon this result the United Kingdom Government have been in communication with the Canadian Government. They have ascertained that the Canadian Government are willing to proceed with arrangements for the entry of Newfoundland into the Canadian Confederation. The United Kingdom Government for their part as the Government at present responsible for the administration of Newfoundland under the Newfoundland Act of 1933 are in agreement